A.N.P.E.E.P.
Association Nationale des Producteurs d'Electricité d'Extrême Pointe

Michel Courrèges
ANPEEP
BP 13
40210 Labouheyre
Tel :06.07.18.07.07

Monsieur
Député
Ministre
de l'Industrie

Paris, le 25 octobre 2010

Objet : Situation des producteurs indépendants d'électricité d'extrême pointe

Monsieur le Député,

Je me permets de solliciter votre attention concernant l'avenir d'un outil industriel contribuant depuis de nombreuses années à la sécurité du système électrique français et qui se trouve aujourd'hui menacé d'extinction par les règles du « marché » .

L'Association Nationale des Producteurs d'Electricité d'Extrême Pointe (A.N.P.E.E.P.), que j'ai l'honneur de présider, regroupe de nombreux producteurs français de centrales décentralisées d'extrême pointe et représente près de 200 MW de puissance installée, répartie sur l'ensemble du territoire national, **au plus près des besoins du système électrique**. Mises en service entre 1993 et 1995, ces centrales - bénéficient de contrats « appel modulables » (dispatchables) passés avec EDF dans le cadre de l'obligation d'achat. A ce titre, la loi de 2000 a reconnu notre contribution au Service Public de l'électricité.

Durant toutes ces années, comme l'ont de façon constante signalé les rapports de la PPI, les bilans prévisionnels de RTE et les avis de la CRE, nos centrales ont joué **un rôle fondamental dans l'équilibre du système électrique** puisque nous sommes utilisés comme le dernier moyen de production appelé, avant le recours au délestage. Ainsi, la flexibilité de notre outil industriel (délai de mise en service inférieur à 15 mn) et notre proximité avec les sites de consommation nous ont permis d'apporter un secours important en cas d'insuffisance de production.

Néanmoins depuis quelques années, nous avons pu constater une évolution du système vers le « tout marché », et le recours désormais régulier à des importations d'électricité par EDF dans les périodes critiques de pointe et d'extrême pointe, alors même que nos unités de production restent disponibles.

Dans la perspective de la fin de nos contrats « dispatchables », nous avons entamé des négociations avec EDF qui nous propose une « valeur de marché » (26 €/Kw/an) représentant une baisse de plus de 70 % par rapport à la rémunération actuelle.

A ce prix de « marché », nous ne serions ni en mesure d'effectuer la moindre réparation sur nos centrales, ni capables de payer les pénalités prévues dans les contrats en cas de défaillance.

Faire référence à un principe de « valorisation de marché » comme l'indiquent nos interlocuteurs d'EDF est en réalité un **non sens économique** au regard du service rendu par nos installations en cas de risque défaillance du système électrique et de l'énergie de secours que nous produisons.

A ce titre, dans une communication au sujet du calcul des charges du service public de la production d'électricité en 2002, la CRE écrivait : « *le recours à des prix de marché n'est pas possible pour ces*

installations dont la vocation est de participer à l'ajustement de très court terme…». Ceci sera confirmé par la Commission Champsaur en 2009 qui, comme le rapport PPI de 2009, s'inquiète de l'impossibilité d'un financement spontané de moyens de production d'extrême pointe en raison de **l'absence de rentabilité donnée par le marché**.

Forts de la lecture du rapport Poignant-Sido publié en avril 2010 sur la question de la pointe qui indique que « *le coût fixe annuel d'une centrale électrique d'extrême pointe était de l'ordre de 60€/Kw/an* », nous avons tenté, par courrier daté du 2 septembre 2010, de relancer nos discussions avec EDF. Ce courrier a fait l'objet d'une réponse du responsable du Trading d'EDF (tout un symbole) qui nous indiquait que seule la valorisation de marché pourrait être prise en compte.

Face à cette posture d'EDF, nos membres se trouvent aujourd'hui dans une situation critique au regard de l'équilibre financier de leur **outil industriel qui est menacé de mort**.

Et pourtant, il nous semble que les mesures prises dans la loi NOME concernant la mise en place d'un marché de capacité engendreront **une période de transition** que les experts évaluent au moins à 5 ans au cours de laquelle nous pourrions parfaitement continuer à jouer notre rôle à des conditions économiques acceptables pour l'intérêt général.

C'est pourquoi nous sollicitions votre bienveillance sur ce dossier afin de nous aider à trouver une solution et que nos membres puissent continuer à participer à la sécurité du système électrique français dans le cadre d'une négociation avec EDF ou d'un dispositif transitoire que la loi NOME pourrait prévoir. **En effet, il est de l'intérêt de tous de ne pas passer brutalement de « tout régulé » au « tout marché », sans une transition raisonnable respectant les acteurs industriels en place**.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et vous fournir toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous remercie d'avance et vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel Courrèges
Président de l'A.N.P.E.E.P